

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département d'INDRE ET LOIRE Arrondissement de TOURS Canton de VOUVRAY

## COMPTE RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le treize mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire, au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick DELÉTANG, Maire, en suite de convocation en date du sept mars.

Nombre de conseillers en exercice : 26.

<u>Etaient présents</u>: Patrick DELÉTANG, Gérard DAVIET, Marc PIGEON, Annie CLISSON, Catherine ROTHUREAU, Christian DRUELLE, Lysiane PLAIS, Fabrice DESTIN, Monique RICHER, Nicole DUMONT, Pierre ORGEUR, Jean-Pierre DESLIE, Dominique GOURDON, Patricia BORDE, Christèle RULLIER-BRADÉSI, Patrick ETESSE, Claudine DESMARES et Franck LIMOUSIN formant la majorité des membres en exercice.

<u>Etaient absents et excusés</u>: Joëlle METAY (procuration à Annie CLISSON), Catherine COCHARD (procuration à Patrick DELÉTANG), Patrick SOUTY (procuration à Gérard DAVIET), Didier MICHAUD et Jean BLUTEAU (procuration à Marc PIGEON).

Etaient absents: Jean-Philippe ROBIN, Isabelle DAVID et Julie BOLO-JOLLY.

Secrétaire de séance : Lysiane PLAIS.

ജ

## TRANSFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE « TOUR(S)PLUS » EN MÉTROPOLE « TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE »

La Communauté Urbaine Tour(s)plus souhaite demander sa transformation en métropole sur le fondement des articles L. 5217-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, dans leur rédaction issue de la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de PARIS et à l'aménagement métropolitain.

Le passage en métropole constitue une opportunité de franchir un cap dans le développement de notre agglomération qui profitera à l'ensemble des acteurs et des territoires à l'échelle d'un vaste espace interrégional.

Pour accompagner cette dynamique, les 22 communes de la Communauté d'Agglomération Tour(s)plus se sont prononcées dans les conditions de majorité qualifiée requises en faveur des modifications statutaires se rapportant à l'extension des compétences de la Communauté d'Agglomération telles que définies dans la délibération du 2 mai 2016.

Ainsi, le Préfet d'Indre-et-Loire a prononcé par arrêté du 3 août 2016 les modifications statutaires et acté, par arrêté du 21 décembre 2016, la transformation de la Communauté d'Agglomération Tour(s)plus en Communauté Urbaine Tour(s)plus au 1er janvier 2017.

Un rapport stratégique métropolitain, s'articulant autour des 3 axes suivants, a été établi par les services de Tour(s)plus :

- une dynamique collective : faire métropole ensemble,
- des fonctions métropolitaines exercées de fait,
- une démarche métropolitaine s'inscrivant dans un cadre légal.

Par 19 voix pour, 1 contre (P. ETESSE) et 2 abstentions (C. RULLIER-BRADÉSI et C. DESMARES), le Conseil Municipal :

<u>DONNE</u> son accord pour la transformation de la Communauté Urbaine Tour(s)plus en Métropole dénommée « Tours Métropole Val de Loire »,

APPROUVE le rapport stratégique métropolitain,

<u>AUTORISE</u> Monsieur Patrick DELÉTANG, Maire, à signer tous actes afférents à l'exécution de la présente délibération.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Tenue des bureaux de vote lors des élections présidentielles des 23 avril et 7 mai 2017 et des élections législatives des 11 et 18 juin 2017.
- Réunion publique sur la Participation Citoyenne, initialement prévue le 27 mars, avancée au 24 mars, à 18 heures 30, à la Salle des Loisirs.
- Prochaine réunion du conseil municipal le 30 mars (sous réserves).

La séance est levée à 19 heures 35.

Le Maire,

Patrick DELÉTANG.